

# Seine Nanterre Arche

Etablissement Public d'Aménagement

29, rue des Trois Fontanot  
92024 Nanterre cedex  
téléphone 33 (0)1 55 69 38 38  
télécopie 33 (0)1 55 69 38 40  
www.seine-arche.fr

## Communiqué de presse

Nanterre, 9 juillet 2008

## Quartier Hoche

### Une chaufferie bi-énergie (bois et gaz) à Seine-Arche

Le 12 juin 2008, l'Etablissement Public d'Aménagement Seine-Arche a signé le contrat de concession de service public pour la construction et la gestion de la chaufferie bois du quartier Hoche à Nanterre avec le groupement des sociétés SEEM, SEEM Ile-de-France et ENERPART

Dés sa création en 2000, l'EPA Seine-Arche s'est engagé dans une démarche de développement durable avec pour ambition de donner la priorité aux énergies renouvelables pour assurer les besoins énergétiques des bâtiments construits sur le territoire de l'Opération d'Intérêt national. C'est pourquoi, après des études confiées au groupement Saunier et Associés-CEDEN/Biomasse Normandie, il a décidé d'équiper le quartier résidentiel « Hoche » et la cité d'habitat social Komarov, d'une chaufferie de chauffage urbain fonctionnant en bi-énergie bois et gaz.

Ainsi, la société ENERBIOSA, délégataire substitué au groupement, assurera la conception, la construction, le financement et l'exploitation de la chaufferie mixte bois/gaz ainsi que du réseau de distribution de chaleur. La gestion de la distribution d'énergie calorifique aux habitants s'étalera sur 24 ans, temps qu'il faudra pour atteindre l'équilibre global d'exploitation et amortir les différents équipements. La concession sera transférée à la Ville de Nanterre une fois la totalité des logements du secteur Hoche réalisée.

ENERBIOSA versera à l'EPA Seine-Arche, puis à la Ville de Nanterre, une redevance annuelle d'occupation du domaine public et une redevance annuelle pour les frais de gestion et de contrôle du service.

La chaufferie de 1600 KW située en bordure du parc du chemin de l'île desservira 873 logements, ceux du quartier Hoche (600) et ceux de la Cité Komarov (273). Elle fournira 5337 MWH utiles par an.

Son investissement est évalué à 2 556 000 M€ HT et il sera demandé à la Région Ile de France et à l'ADEME un soutien financier dans le cadre de leur politique environnementale.

Les impacts positifs sur l'environnement consistent en la valorisation de 1500 à 2500 tonnes par an de combustible bois, la substitution d'une énergie renouvelable à environ 520 TEP/an de gaz naturel et la limitation des émissions de dioxyde de carbone de 930 tonnes par an.

L'équipe de maîtrise d'œuvre est constituée de Christine et Dominique Carril architectes et du BERIM.

Cette opération témoigne de l'engagement de l'EPA Seine-Arche dans la mise en œuvre de son projet urbain tant au travers d'une politique équilibrée de développement local qu'en matière de préservation de l'environnement. Cet engagement est décliné dans sa propre charte de développement durable, ses cahiers de prescriptions architecturales et environnementales et son Système de Management Environnemental (SME) certifié ISO 14001.

### **A propos du quartier Hoche**

Vers la Seine, le long du parc écologique du Chemin de l'Ile, sur 4 hectares, le quartier Hoche est une opération pilote en matière de développement durable.

600 logements, de la maison de ville à l'immeuble collectif, ainsi que 1000 m<sup>2</sup> de commerces et activités, y seront développés d'ici 2012 dans le respect des prescriptions environnementales exigeantes imposées par l'Etablissement Public d'Aménagement Seine-Arche :

- une très haute performance énergétique est exigée pour chacun des bâtiments : la consommation énergétique a été fixée par l'Epa Seine-Arche à 60 kWh/m<sup>2</sup>/an afin d'obtenir le label Bâtiment Base Consommation (BBC 2005) contre 120 en moyenne dans l'habitat neuf actuel.

La gestion de l'eau y est optimisée : l'arrosage des espaces verts privatifs et le lavage des parties communes effectués à 100% avec des eaux de toiture ou des eaux savonneuses résiduelles récupérées. Un système de noues paysagères conduira sur l'espace public l'eau de pluie dans un bassin filtrant, le reste étant traité au niveau de la parcelle. Le débit de fuite pour les eaux de pluie est de 2L/seconde.

- le taux d'énergies renouvelables pourrait dépasser 80% grâce à une chaufferie bois, actuellement étudiée par l'Epa Seine-Arche, qui alimenterait le secteur Hoche en chauffage et eau chaude sanitaire. Elle permettrait de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre par rapport à une conception classique.

- la conception du quartier vise à minorer les coûts d'exploitation et à assurer la durabilité des constructions en facilitant notamment les opérations d'entretien.

### **A propos du projet EPA Seine-Arche**

A Nanterre, sur 124 hectares, l'Etablissement Public d'Aménagement Seine-Arche conduit l'opération d'intérêt national de recomposition urbaine de Nanterre entre la Seine et la Grande Arche. Il s'appuie sur les principes de mixité des fonctions, de qualité architecturale et des espaces publics, de valorisation des grands équipements présents sur le territoire. Il maîtrise le foncier notamment celui dédié au logement et

applique les principes du développement durable. Il a dans cette mis en place un système de management environnemental qui a reçu la certification ISO 14001 en avril 2003, certification qui a été reconduite en juillet 2006

L'Epa Seine-Arche développe 644 000 m<sup>2</sup> dont 292 000 m<sup>2</sup> de logements, 217 000 m<sup>2</sup> de bureaux et activités, 100 000 m<sup>2</sup> de commerces, services et activités et 35 000 m<sup>2</sup> d'équipements publics.

**Service de presse EPA Seine Arche : Trimedia**

**Rabia Ider & Olivier Lamoureux**

Tél : 01 55 30 70 81 / 94

Emails : [rabia.ider@trimedia.fr](mailto:rabia.ider@trimedia.fr) – [olivier.lamoureux@trimedia.fr](mailto:olivier.lamoureux@trimedia.fr)

**Direction de la Communication EPA Seine-Arche :**

**Dominique Boré & Mélanie Pinjon**

Tél : 01 55 69 38 50 / 32

Emails : [d.bore@seine-arche.fr](mailto:d.bore@seine-arche.fr) - [m.pinjon@seine-arche.fr](mailto:m.pinjon@seine-arche.fr)